

COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le vendredi 21 novembre à 16h00, sur convocation individuelle en date du 13 novembre 2025, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice THIEN AH KOON.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre d'absents : 10

Il est demandé au Directeur Général de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Isabelle GROSSET -PARIS est nommée secrétaire de séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Membres présents</i>	<i>Visioconférence</i>	<i>Membres absents</i>	<i>Procuration donnée à</i>
CASUD	Patrice THIEN AH KOON Isabelle GROSSET - PARIS David LEBON		Laurence MONDON Jacquet HOARAU Olivier RIVIERE	
CIVIS	Kichena DAMOUR Stéphano DIJOUX	Bruno BEAUVAL Christelle ETHEVE-VADIER	Louise SIMBAYE Jean-Eric FONTAINE Patrick VAYABOURY Jacques TECHER Louise SYMBAYE Ludovic MALET	
DEPARTEMENT	Jean-Louis PAJANIAYE		Dominique GONTHIER	
REGION			Normane OMARJEE Axel VIENNE	

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Comité Syndical peut valablement siéger.

ORDRE DU JOUR

Affaire n°01/011/2025 : Approbation du Procès-Verbal du 07/11/2025

Affaire n°02/011/2025 : Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'audit du Syndicat Mixte de Pierrefonds.

Affaire n°01/011/2025 : Approbation du Procès-Verbal du 07/11/2025

Le Comité Syndical est appelé à approuver le procès-verbal du 07/11/2025.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal du 07/11/2025.

Affaire n°02/011/2025 : Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'audit du Syndicat Mixte de Pierrefonds.

Le contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte de Pierrefonds a été ouvert le 15 janvier 2025 par courrier du président de la chambre adressé à M. Patrice Thien Ah Koon actuel président et ordonnateur de l'établissement, en fonction depuis le 9 septembre 2024. Un courrier a également été transmis à chaque président en fonction pendant la période sous revue, le 24 février 2025 à son prédécesseur direct M. André Thien Ah Koon, le 15 janvier 2025 à M. Patrick Malet, ainsi qu'à M. Stéphano Dijoux le 8 avril 2025.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien préalable à la transmission des observations provisoires de la chambre a eu lieu le 12 juin 2025 avec M. Patrice Thien Ah Koon, le 10 juin 2025 avec M. Stéphano Dijoux et le 4 juin 2025 avec M. Patrick Malet.

Lors de sa séance du 24 juin 2025, la chambre régionale des comptes a arrêté les observations provisoires.

En application de l'article R. 243-5 du code des juridictions financières, le rapport d'observations provisoires a été adressé dans son intégralité à 13 personnes physiques et morales (administrations, collectivités locales, anciens ordonnateurs, administrateurs judiciaire). 6 extraits ont été envoyés à des administrations ou des tiers.

Après avoir examiné les réponses, la chambre, dans sa séance du 16 septembre 2025, a arrêté son rapport définitif présenté en Annexe 2.

Après sa communication à l'assemblée délibérante, dès sa réunion la plus proche et au plus tard dans le délai de deux mois suivant sa communication par la chambre, dans les conditions prévues par l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, il deviendra alors public et communicable à toute personne en faisant la demande. Ce document revêt à ce jour un caractère confidentiel jusqu'à sa communication à l'assemblée délibérante.

SYNTHESE

Le syndicat mixte de Pierrefonds (SMP), situé sur la commune de Saint-Pierre à La Réunion, est propriétaire et exploitant de la seconde plateforme aéroportuaire de l'île. Confronté à de sérieuses difficultés financières, il a été placé en procédure de redressement judiciaire par le tribunal mixte de commerce de Saint-Pierre le 25 février 2025 pour une durée d'observation initiale de six mois, reconduite jusqu'au 25 février 2026.

L'établissement présente un résultat d'exercice 2024 déficitaire de plus de 5,6 M€ et se trouve en cessation de paiement. Si la procédure collective lui permet notamment de mettre en suspens le règlement de ses dettes, ce recours à une procédure atypique est susceptible de conduire à une impasse, compte tenu de l'insaisissabilité des biens, le syndicat mixte étant un établissement public.

Les causes, plus anciennes, ont été trop longtemps estompées, d'une part, par les aides financières consécutives à la crise pandémique et, d'autre part, par une tenue des comptes très imprudente et, donc insincère, faisant notamment apparaître une recette incertaine et même contestée, inscrite en produit à recevoir au titre de la taxe aéroport, pour un montant s'élevant fin 2023 à plus de 4,7 M€.

La raison profonde de la situation déficitaire du SMP, à laquelle ce dossier de créance incertaine est lié, provient d'une chute drastique de l'activité de transport commercial de passagers. Le trafic, qui était d'environ 50 600 passagers au départ en 2019, n'a pas su reprendre après la crise pandémique de 2020 et 2021, n'atteignant que 10 000 passagers en 2023 et 5 000 passagers en 2024, loin des seuils de rentabilité habituellement admis.

N'ayant pas anticipé la réduction de ses charges d'exploitation, notamment des effectifs qui étaient déjà élevés par rapport à d'autres établissements similaires et qui constituent la part prépondérante de ses charges fixes, le SMP se retrouve aujourd'hui dans une impasse financière, ses dépenses d'exploitation étant structurellement bien trop supérieures à ses recettes éponymes.

L'établissement a trop tardé à reprendre son activité après la crise pandémique qui a particulièrement touché le secteur aéroportuaire. Il se trouve désormais dans une grande difficulté à attirer des transporteurs, dans un contexte et sur un marché qui a déjà beaucoup évolué, avec de surcroît la principale plateforme aéroportuaire de l'île, l'aéroport de La Réunion Roland Garros (ARRG), en plein développement.

Si la raison d'être d'un second aéroport est avérée, constituant une plateforme de secours pour le territoire et supportant une activité d'aviation générale élevée, son modèle économique n'est pas soutenable. Infrastructure stratégique de niveau territorial mais aussi national aux multiples implications, sa gouvernance doit évoluer.

Sa stratégie doit être redéfinie. Une première option consisterait à relancer le transport commercial régulier de passagers, sur la base de contrats fiables et avec un niveau d'aide publique acceptable et correctement évalué. La chambre ne privilégie toutefois pas cette solution, faute de perspectives de développement étayées et en raison des risques financiers associés. Une autre option consisterait à renoncer à cette activité permanente de transport, ce qui nécessiterait une réflexion approfondie sur l'optimisation de la plateforme, dont le potentiel reste sous-exploité. En tout état de cause, cela implique un dialogue efficace mené par l'ensemble des acteurs concernés, et sans plus attendre.

RECOMMANDATIONS

N°	Type	Domaine	Objet	Mise en œuvre partielle	Non Mise en œuvre	Page
1	Régularité	Relations avec les tiers	Réexaminer, dès à présent, toutes les autorisations d'occupation temporaire du domaine public.		X	22
2	Régularité	Comptabilité	Produire, dès à présent, les comptes du syndicat mixte conformément aux dispositions réglementaires applicables.		X	27
3	Régularité	Situation financière	Motiver, dès à présent, les appels aux subventions exceptionnelles à verser par les membres du syndicat mixte, conformément à l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales.		X	36

Le Président du SMP tient à remercier les membres de la Chambre Régionale des Comptes de la Réunion qui ont su mener ce contrôle des comptes et de la gestion du syndicat

mixte de Pierrefonds dans un esprit constructif et en toute transparence avec les collaborateurs du SMP ainsi que l'ensemble des organismes auditionnés.

Ces échanges ont permis :

1/ D'appréhender les facteurs ayant induit la situation difficile du SMP en 2024.

2/ De poser les axes d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement du SMP en vue de la relance de cet outil aéroportuaire nécessaire au développement économique et touristique de la Réunion en général et du Grand Sud en particulier.

3/ D'appréhender la connectivité territoriale dans le bassin régional océan indien.

4/ D'appréhender les impératifs stratégiques pour l'Etat, de disposer d'une seconde plateforme aéroportuaire à la Réunion.

Le Président du SMP invite les élus du SMP à débattre des conclusions du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'audit du Syndicat Mixte de Pierrefonds.

Représentant de la CIVIS – Stéphano Dijoux

Il partage la responsabilité au même titre que la Direction du SMP, des présidents des collectivités-membres et des élus. Les décisions prises relèvent d'une responsabilité collective. Par ailleurs, une créance de 5 millions d'euros due par l'État a été abandonnée, qui précise que la sénatrice Mme Viviane Malet était intervenue sur le sujet. La crise sanitaire a profondément fragilisé le site de Pierrefonds et l'État porte également une part de responsabilité dans la situation actuelle. La dette doit désormais être remboursée, dont 44 % pèseront sur les administrés, qui en subiront directement les conséquences. Dans ce contexte, il convient d'adopter une attitude mesurée, sans chercher à désigner des coupables, tout en exprimant une réelle inquiétude quant au poids de la dette. Toutefois, l'État demeure l'acteur principalement responsable de cette situation.

Représentant de la REGION REUNION – Axel Vienne

Le représentant de la REGION REUNION reconnaît à un moment ou à un autre, une part de responsabilité. Pour ce qui le concerne, depuis 2021 et avec 24 années d'engagement – que ce soit à la mairie, à la CASUD ou à la REGION REUNION – il reconnaît avoir assumé sa part. La responsabilité est néanmoins partagée : il y a l'autorité politique et il y a la direction. Le Président a décidé de mettre fin aux fonctions de l'ancien directeur général, comme cela avait été le cas précédemment pour Amine Valy. Cependant, dès 2020, certaines difficultés ont été minimisées ou mises de côté. Le comité syndical compte 40 élus, dont de nombreux maires. Or, lorsque les maires siègent, les conseillers s'appuient généralement sur leur retour. Aujourd'hui, en l'absence de maires présents lors des séances, ces retours n'existent plus. Il est possible que l'autorité ait pu considérer les élus avec légèreté. La CRC mentionne que la REGION REUNION a assisté à cinq séances depuis 2021 ; cependant, lorsqu'elle était présente, certaines réunions ont été annulées ou se sont tenues avec un quorum très limité, voire sans

quorum. Sa présence ne constitue donc pas, en soi, un indicateur de participation effective. Par ailleurs, la REGION REUNION n'a pas transmis certains éléments attendus par la CRC.

Il ne s'agit pas de faire peser la responsabilité sur la REGION REUNION. AIR AUSTRAL remplit ses fonctions comme prévu. Il le regrette, mais il souhaite le dire clairement : si le SMP rencontre aujourd'hui de grandes difficultés, ce n'est pas imputable à la REGION REUNION, qui a apporté les moyens prévus, sans dotations supplémentaires pour la compagnie régionale.

Il regrette toutefois ne pas avoir de retours suite aux rencontres entre le Président entre les compagnies prospectées. Le Préfet, la DGAC et l'aéroport Roland Garros ont émis des doutes sur la capacité à relancer l'activité commerciale sur Pierrefonds. Lorsque la situation est défavorable, il est indispensable de le reconnaître. L'État n'a pas pleinement assumé son rôle : certains recours sont restés sans réponse et la créance de 5 M€ a été abandonnée. Si la relance n'était pas réaliste, il aurait fallu l'indiquer clairement.

Le Directeur Général informe les membres que le recours avec la DGAC n'est pas abandonné à ce jour.

Représentant de la CIVIS – Kichena Damour

Il souligne que, dès 2020, une erreur stratégique a été commise. L'orientation vers les vols long-courriers aurait nécessité de mobiliser l'ensemble des leviers permettant d'assurer une activité commerciale viable. Plusieurs questions essentielles n'ont pas été suffisamment examinées : la capacité réelle d'accueil de nouveaux passagers, l'adéquation des infrastructures, les moyens disponibles, ainsi que les compagnies effectivement prospectées et réellement contactées.

Il note également qu'un acteur essentiel manquait autour de la table : l'État. En tant que porte-parole de la micro-région sud, il rappelle qu'AIR AUSTRAL ne s'engageait plus pleinement dans la démarche depuis bien avant cette période et ne semblait pas soutenir le développement du Syndicat Mixte de Pierrefonds. Selon lui, la gouvernance dans son ensemble porte une part de responsabilité dans la situation actuelle.

Représentant de la CASUD – David Lebon

Il fait le constat que cet aéroport ne semble avoir de sens que pour certains élus siégeant au SMP. Il souligne également le rôle central de l'État, notamment parce que celui-ci est le principal bénéficiaire des rotations sanitaires. Pourtant, l'État demeure insuffisamment présent autour de la table, alors même que les collectivités et, in fine, les administrés, contribuent financièrement au fonctionnement de l'aéroport. Selon lui, l'État doit assumer pleinement ses responsabilités dans cette situation.

Représentant de la CIVIS – Bruno Beauval

Pour le représentant de la CIVIS, la question de la responsabilité est collective, même si certaines collectivités n'ont intégré le SMP qu'à partir de 2020. Avant cette date, par exemple, Saint-Louis n'était pas informée de l'ensemble des enjeux. Un maire agit naturellement pour sa commune, y compris au sein de la CIVIS, et le représentant transmet les informations dont il dispose.

Il rappelle que la baisse de fréquentation a commencé dès 2012 et qu'il n'aurait pas fallu attendre la crise sanitaire pour envisager une relance. Des questions auraient dû être posées plus tôt et des mesures anticipées. Il aurait été nécessaire de travailler, en amont, sur des solutions réalistes avec une compagnie régionale. Aujourd'hui, la situation est critique : on se retrouve dos au mur, et il est trop tard pour agir dans les mêmes conditions.

Représentant du DEPARTEMENT – Jean-Louis Pajaniaye

L'activité commerciale peine toujours à se développer. La question se pose donc : faut-il d'abord stabiliser l'aéroport grâce aux activités étatiques, en espérant qu'une relance commerciale en découle ? Où en sont aujourd'hui les discussions avec AIR MAURITIUS ? Par ailleurs, le départ de l'ancien directeur général a été décidé sans que les élus aient connaissance des motifs réels.

S'agissant du recours de 4,7 M€ contre l'État, il a été reproché au SMP d'avoir présenté des comptes insincères, alors même que le SGC a validé ces comptes. En 2021, l'ensemble de ces opérations avait été conduit sous l'autorité de l'ancien président André THIEN AH KOON, ce qui met en évidence un manque de communication. Aucun retour n'a été donné concernant les échanges menés avec les compagnies aériennes.

Certaines décisions difficiles, comme les licenciements, ont eu de lourdes conséquences humaines : des personnels ont interpellé les élus et subi des pressions. L'objectif doit être de trouver une solution collective. Il ne s'agit pas de se retrouver devant les tribunaux pour des affaires de harcèlement, mais de concentrer les efforts sur le sauvetage de l'aéroport.

En tant que conseiller départemental du canton, il réaffirme sa volonté de défendre la plateforme. Pour cela, il est indispensable de travailler avec l'État, dont l'absence dans le dossier demeure particulièrement préoccupante.

Représentant de la CASUD – Jean-Pierre Thérincourt

La situation est particulièrement complexe. Il estime qu'il faut tout mettre en œuvre pour préserver l'aéroport de Pierrefonds au bénéfice du Sud. Il rappelle que l'ensemble des collectivités doit assumer ses responsabilités. Par ailleurs, l'État demeure le principal bénéficiaire de l'infrastructure, notamment pour les besoins de l'armée et des évacuations sanitaires.

Le Président donne la parole au représentant du personnel.

Représentant du personnel du Syndicat Mixte – Denis Badjah

Il fait part de l'inquiétude du personnel si aucun vol commercial est prévu opérer sur la plateforme et se demande si les collectivités seront encore prêtes à apporter des subventions exceptionnelles supplémentaires pour assurer la pérennité de l'aéroport.

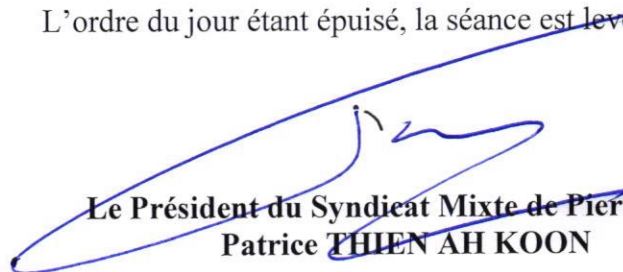
Le Président a indiqué au représentant du personnel que, si l'activité se limitait à l'aviation générale et que l'aviation commerciale disparaissait, une réduction des effectifs serait inévitable. La CRC recommande toutefois de maintenir l'outil opérationnel, afin de pouvoir accueillir des avions en cas de reprise. Il s'agit donc de préserver les compétences existantes et de définir la manière de gérer cette période transitoire.

Aucune réponse définitive n'a été apportée ce soir. Les élus poursuivent leurs efforts pour relancer l'aviation commerciale, soulignant que l'aéroport ne peut subsister uniquement grâce aux subventions.

Par ailleurs, le Président se montre favorable à une modification des statuts avant les élections municipales, estimant qu'une intervention de l'État après ce scrutin entraînerait un report de l'échéance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré prend acte des conclusions du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.


Le Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds
Patrice THIEN AH KOON

